# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents:

35

Nb. de représentés: 9

Nb. d'absents:

9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

## **AFFAIRE N° 21/943 :**

CCAS: subvention fonctionnement 2022

complémentaire de

#### **ETAIENT PRESENTS:**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, **CHAMBI DJOUMBAMBA** Marie Richela, **POTIN** Philippe, MINATCHY **ROUVRAIS** Simone, Mariot. ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, **BEDIER** Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

### REPRESENTE (S):

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

#### ABSENTS:

MM. HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Acusé de racettop en préfecture pre 107 de 14 302 1114-21-943-DE uaix de réceir de présent 17/11/2022 Daie les réceirs préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

1

## Affaire n°21/943: CCAS: subvention complémentaire de fonctionnement 2022.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal n° 14/629 en date du 16 décembre 2021 une subvention de fonctionnement de 6 720 000 € a été accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2022.

Afin de garantir l'exécution de sa mission de service public jusqu'en fin d'année dans le contexte socio-économique actuel impacté par l'inflation, le C.C.A.S. sollicite une subvention complémentaire de 100 000 €.

Le financement de cette mesure fera l'objet d'une prochaine décision budgétaire modificative.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE VOTER une subvention complémentaire de 100 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
  - DE PRELEVER les crédits sur la ligne budgétaire 520 657362 26.

P/EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE

Michel FONTAINE